

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 55 (1963)
Heft: 11

Artikel: Déclaration du congrès de l'USS sur les aspects actuels de la politique économique et sociale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385302>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Déclaration

du congrès de l'USS sur les aspects actuels de la politique économique et sociale

L'économie suisse traverse une phase de rapide expansion. Elle se traduit par une augmentation progressive du revenu national. Cette évolution a cependant des ombres: les investissements sont excessifs dans maints secteurs, la spéculation s'étend comme un chancre, les exigences posées à la main-d'œuvre sont trop lourdes, l'immigration et la pénétration étrangère ont atteint un degré dangereux, le renchérissement progresse et la dépréciation de la monnaie s'aggrave.

L'Union syndicale souhaite cependant l'essor des forces productives. L'accroissement de la productivité constitue, à son avis, le moyen le plus propre d'élever les niveaux de vie de la population travailleuse. Il est toutefois indispensable, par une politique conjoncturelle appropriée et des interventions sur le marché du travail, de contenir l'expansion, en tenant compte de l'intérêt général. Il convient avant tout de maintenir le plein emploi et de faire en sorte que les travailleurs de l'industrie privée et du secteur public participent équitablement, par une amélioration appropriée des salaires et des conditions de travail, à l'accroissement du revenu national.

L'Union syndicale rappelle les propositions faites le 1er février 1962, avec sa collaboration, par la Communauté d'action des salariés et des consommateurs pour *mettre un terme au phénomène de surexpansion*. Elle insiste pour que ces propositions soient inscrites dans les faits. En particulier, il est urgent de donner à la Banque Nationale les pouvoirs dont elle a besoin pour freiner plus efficacement, par des interventions dans le domaine du crédit, les investissements de caractère spéculatif et pour prévenir les conséquences néfastes d'un afflux excessif de capitaux étrangers.

Le Vorort du commerce et de l'industrie et l'Union centrale des associations patronales, appuyés par certains représentants des autorités, prétendent que l'*évolution des salaires et la réduction de la durée du travail* sont les causes essentielles de l'accélération du renchérissement et de l'augmentation des effectifs de main-d'œuvre immigrée. L'Union syndicale repousse ces accusations étrangères à la réalité. Elle constate que l'augmentation moyenne des salaires réels ne dépasse pas celle de la productivité. Jusqu'à maintenant, personne n'a démontré que le chiffre élevé des ressortissants étrangers est une conséquence directe des réductions progressives de la durée du travail. Alors que jamais les bénéfices n'ont été plus élevés, l'Union syndicale met en garde contre les allégations mensongères de nature à détériorer les relations entre les partenaires économiques. Elle considère qu'un aménagement équitable des conditions de travail et de salaire des travailleurs de l'économie privée et des services publics constitue le moyen le meilleur de surmonter les difficultés qui pourraient se présenter. L'Union syndicale met l'accent sur la solidarité qui unit les travailleurs de l'économie privée et les agents de la fonction publique.

En dépit des restrictions décrétées par le Conseil fédéral, le *nombre des travailleurs étrangers* a encore augmenté considérablement en 1963. Cette évolution démontre l'insuffisance des interventions antérieures et l'inefficacité des appels adressés aux employeurs. Pour prévenir un excès de pénétration étrangère et ses dangers, l'Union syndicale estime qu'il est indispensable de limiter les autorisations de travail, de synchroniser et de renforcer le contrôle. Elle invite le Conseil fédéral à prendre les mesures nécessaires à cet effet; les syndicats doivent être associés à leur élaboration.

L'Union syndicale appuie les efforts déployés par les fédérations affiliées afin que les travailleurs immigrés bénéficient des mêmes conditions de travail et des mêmes avantages sociaux que les Suisses; en revanche, elles les invite à faire preuve de la même solidarité et à s'affilier au syndicat de leur branche.

Des décisions de grande portée vont être prises prochainement dans le domaine du droit du travail. Les Chambres fédérales doivent aplanir les divergences qui les opposent encore au sujet de la durée maximum du travail qui doit être inscrite dans la *loi fédérale sur le travail*. L'Union syndicale rappelle que la norme de 45 heures par semaine, contenue dans le compromis de Lugano, offre une solution qui tient compte des légitimes revendications des travailleurs. L'Union syndicale a fait une ultime concession en se ralliant à cette réglementation. Le congrès confirme que l'Union syndicale et la Fédération des sociétés suisses d'employés sont prêtes à retirer leur initiative pour la réduction de la durée du travail si le principe des 45 heures est inscrit dans la loi. L'Union syndicale invite les membres de l'Assemblée fédérale à donner force de loi aux dispositions du compromis de Lugano.

L'essor économique du pays ne peut être assuré que si l'on forme, dans tous les domaines et en nombre suffisant, les *collaborateurs qualifiés* dont on a besoin. L'Union syndicale préconise donc des mesures généreuses pour stimuler la formation et le perfectionnement professionnels. A cet effet, elle recommande un meilleur aménagement du régime des bourses afin que tout jeune homme ou jeune fille doué puisse embrasser la profession correspondant à ses aspirations et à ses dons. Elle appuie toutes les mesures visant à permettre aux personnes qui exercent déjà une activité économique de faire un apprentissage, de s'initier à de nouvelles techniques du travail, de suivre des cours de perfectionnement professionnel ou l'enseignement d'un établissement supérieur d'instruction.

Parallèlement à l'amélioration des conditions de travail et de salaire, le *maintien du pouvoir d'achat* constitue l'un des principaux objectifs de la politique économique et sociale. La lutte contre le renchérissement doit être intensifiée parce qu'il entraîne une dévalorisation progressive des salaires réels et menace dans leur existence les vieillards, les modestes bénéficiaires de rentes et les petits épargnants. L'heure est venue de juguler les impulsions que la politique officielle en matière de prix donne au renchérissement. Il convient de recourir dans une plus large mesure aux subventions de la Confédération pour compenser les augmentations des prix payés aux producteurs de denrées agricoles. La Confédération ne doit pas autoriser de nouvelles hausses générales des loyers. En revanche, elle doit encourager généreusement la construction d'habitations à loyer modéré pour contribuer au rétablissement de l'équilibre sur le marché locatif. La protection des locataires doit être maintenue aussi longtemps que l'offre de logements dont le loyer soit supportable demeure insuffisante. Simultanément, la spéculation foncière doit être combattue énergiquement. L'initiative contre la spéculation foncière lancée par l'Union syndicale et le Parti socialiste trace la voie à suivre.

La multiplicité des biens offerts sur le marché requiert une *meilleure information* et une *meilleure protection du consommateur*. L'Union syndicale affirme sa volonté de contribuer à la réalisation de ces objectifs. Dans le cadre de la Communauté d'action des salariés et des consommateurs, elle participera aux efforts visant à créer une organisation qui aura en particulier pour tâche d'établir des tests de marchandises. Elle entend créer la condition de l'usage le plus judicieux du revenu du travail et, du point de vue de l'économie considérée dans son ensemble, d'un assortiment plus rationnel des biens offerts.

Le développement des assurances sociales doit concourir aux efforts visant à améliorer les conditions d'existence de la population travailleuse. L'Union syndicale accueille avec satisfaction les sensibles augmentations des rentes d'AVS/AI proposées par le Conseil fédéral dans son message relatif à la 6e révision de l'AVS. Elle s'oppose cependant à tout relèvement des cotisations qui ne serait pas justifié par une augmentation correspondante des rentes et qui n'aurait pas pour contrepartie une majoration proportionnelle des contributions des pouvoirs publics.

L'Union syndicale invite les Chambres fédérales àachever l'examen de la 6e révision au cours de la session de décembre et de décider que les nouvelles rentes, dès l'expiration du délai d'opposition, seront versées avec effet rétroactif au 1er janvier 1964.

L'Union syndicale souligne que la révision du titre: assurance-maladie de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et accidents, ne doit pas être retardée plus longtemps par les divergences suscitées par l'aménagement du droit dit des médecins. Les améliorations depuis longtemps indispensables des prestations des caisses aux assurés et l'augmentation des subsides des pouvoirs publics doivent intervenir sans plus tarder.

L'Union syndicale est consciente du fait que seul un renforcement de la solidarité peut permettre de bien résoudre les problèmes de demain dans l'intérêt du pays tout entier et de l'ensemble des travailleurs. En conséquence, elle estime que le moment est venu de mettre fin à l'émettement syndical et de créer une *organisation syndicale unifiée, libre et démocratique*. Elle invite donc les groupements syndicaux qui ne sont pas affiliés à donner suite à cet appel et à renforcer ainsi le front des travailleurs.

L'Union syndicale réaffirme sa volonté de *collaboration internationale*. Elle appuie les efforts visant à l'unification économique de l'Europe, mais précise que la Suisse ne peut en aucun cas se prêter à une intégration payée au prix d'un abandon de sa neutralité et des institutions de la démocratie directe. Enfin, l'Union syndicale considère que la constitution et le renforcement de syndicats libres dans les pays en voie de développement offrent un moyen efficace de préparer les voies de la démocratie, de créer les conditions propres à augmenter le bien-être et à asseoir la liberté de tous les peuples et la paix sur des bases solides.

Bibliographie

Institutrice en Sardaigne, par Maria Giacobbe, traduit de l'italien par Magda Martini. Un volume in-16 jésus de 160 pages, Les Editions ouvrières, avenue Sœur-Rosalie 12, Paris 13e. – L'ouvrage de Maria Giacobbe livre un témoignage bouleversant sur les conditions de vie en Sardaigne. La grande île, partie intégrante de la République italienne, n'a rien à envier aux pays en voie de développement d'Asie ou d'Amérique latine. Le « miracle italien » ne s'étend que très lentement vers le Sud. Pourtant, comme il est digne et fier le paysan sarde au sein de sa pauvreté et de son dénuement extrêmes! Mais le témoignage de l'auteur possède une dimension toute personnelle. Maria Giacobbe était encore tout récemment institutrice en Sardaigne. Elle apprenait à lire aux enfants des bourgades d'Oliena, de Bortigali, voire aux enfants des familles de bandits à Orgosolo. Très simplement mais douloureusement, elle conte sa vie et laisse deviner l'immense amour qu'elle porte à ces enfants de la misère. Cet amour l'a poussée à révéler les souffrances dont elle a été témoin et les maux dont son pays souffre, « afin que quelqu'un préconise des remèdes et les administre », comme elle le souhaite dans la préface à l'édition française.